

BAREME D'HONORAIRES GESTION IMMOBILIERE - ANNEE 2025 -

Prestations	PRIX dont TVA à 20 %	
	HT	TTC
HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE		
Honoraires de gestion courante		
Sur toutes les sommes encaissées du locataire	7,00 %	8,40 %
Honoraires complémentaires : « Garantie du paiement des loyers et charges impayés Et détériorations immobilières » : sur toutes les sommes encaissées du locataire	2,50 %	3,00 %
Assurance Propriétaire Non Occupant		
Logement non meublé	82,50 €	99,00 €
Logement meublé	203,33 €	244,00 €
Maison individuelle	191,67 €	230,00 €
Frais de gestion de sinistre relevant de l'assurance Propriétaire Non Occupant en l'absence de souscription du contrat PROPRIETAIRE NON OCCUPANT proposé par le mandataire	58,33 €	70,00 €
Frais de constitution de dossier contentieux locataire, en l'absence du contrat de GARANTIE DE LOYERS IMPAYES proposé par le mandataire	58,33 €	70,00 €
Frais pour établissement des éléments de déclaration des revenus fonciers (par an et par lot géré)	75,00 €	90,00 €
Forfaits diagnostics techniques		
<ul style="list-style-type: none"> E.R.N.T (état des risques naturels et technologiques) D.P.E. (diagnostic de performance énergétique) Amiante et Plomb CREP, diagnostic électrique et gaz 	25,00 €	30,00 €
Honoraires pour travaux		
En cas de travaux d'améliorations, de réhabilitations décidés par le mandataire (autres que les réparations et entretien courants)	8,40% TTC du montant HT des travaux	
Traitement de la fin de gérance	86,40 €	108,00 €
Congé pour vente ou reprise	35,00 €	42,00 €
Honoraires de vacation et d'actes divers		
Montant horaire de la vacation	90,00 €	108,00 €
Prestations exceptionnelles (sinistres, contentieux, dossier ANAH, etc...)	Temps passé	

Prestations	PRIX dont TVA à 20 %	
	HT	TTC
HONORAIRES DE LOCATION (pour les baux soumis à la loi ALUR 24 MARS 2014, zone C)		
Location d'un local d'habitation ou d'habitation et professionnel (mixte)		
Honoraires d'entremise et de négociation (à la charge exclusive du bailleur)	83,33 €	100 €
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail *du montant annuel du loyer hors charges		70 %
Honoraires de réalisation des états des lieux * du montant du loyer hors charges - Honoraires de visite, de constitution du dossier <i>Il sera fait application des plafonds définis par la loi ALUR, pour le cas où les pourcentages d'honoraires ci-avant s'avèrent supérieurs auxdits plafonds (soit 8€ pour la rédaction d'acte et 3€ pour un EDL)</i>		30 %
Location d'un local à usage commercial professionnel : sur la base du loyer annuel HC à la charge exclusive du preneur		
Par LA RAVINELLE	25 %	30 %
Par HUISSIER	100,00 €	120,00 €
FRAIS D'ACTE DES BOX ET PARKINGS		
A la charge du locataire et du propriétaire - Forfait	110,00 €	132,00 €
FRAIS D'ACTE ou AVENANTS AU CONTRAT DE LOCATION ou RENOUELEMENT DE BAIL		
A la charge du propriétaire sur la base d'un forfait	150,00 €	180,00 €
FRAIS DE CONSTAT D'ETAT DES LIEUX ENTRANT OU SORTANT DANS LE CADRE D'UN BAIL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL		
A la charge exclusive du preneur dans le cadre d'un bail commercial ou professionnel		
Jusqu'à 200m ²	300,00 €	360,00 €
De 201m ² à 500m ²	450,00 €	540,00 €
Au-delà de 501m ²	600,00 €	720,00 €
PLAFONDS Loi ALUR du 24 mars 2014 (Zone C dite « détendue »)		
Rédaction d'acte	8 €/M ²	
Etat des lieux	3 €/M ²	